récentes négociations de mardi dernier au ministère du Travail et à la présidence du Conseil.

A chacune des assemblées, l'ordre du jour suivant a été adopté par l'assistance, laquelle était de 1.500 présents environ tant à Tourcoing qu'à Roubaix et Wattrelos.

D'autres assemblées se tiendront dans la journée de demain, dans le canton de Lannoy et à Roncq.

Voici l'ordre du jour :

« Les Syndicats libres déclarent être prêts à conclure un accord avec les usines qui se rallieront à la solution présentée par M. Laval, pour reprendre le travail aux conditions suivantes :

1° Suppression de la prime de présence ;

2° Augmentation de 3 pour cent ;

3° Réduction à 1 pour cent au 15 septembre, sous forme de prime de compensation.

Mais ils ajoutent qu'aucune reprise ne doit être envisagée dans les autres usines jusqu'à ce qu'elles se soient ralliées à la solution d'accord de M. Laval, solution qui fixe avec netteté la situation présente et garantit l'avenir en maintenant les relations intersyndicales.

Ils espèrent que leur décision sera de nature à déterminer le geste correspondant qu'ils attendent du côté patronal, en vue de réaliser une solution de conciliation et de loyal accord entre toutes les parties. »

L'ordre du jour des Syndicats cégétistes

Voici le texte de l'ordre du jour qui a été voté par les Syndicats cégétistes au cours des assemblées générales de jeudi :

Les grévistes confédérés du Textile de Roubaix et environs, réunis le jeudi 2 juillet 1931, salle du Foyer Populaire, rue Jules-Guesde, à Roubaix, après avoir entendu le compte rendu des entrevues qui ont eu lieu le mardi 30 juin au Ministère du Travail et à la Présidence du Conseil ;

Constatent que le Consortium est seul responsable de la grève de par l'intransigeance qu'il a toujours apportée au cours des nombreuses entrevues qui ont eu lieu depuis le début du conflit et notamment par son refus de souscrire aux efforts de conciliation tentés mardi dernier par M. le Ministre du Travail d'abord, par M. le Président du Conseil ensuite.

Déclarent que dans un esprit de conciliation ils se rallieraient à toutes solutions sur les bases de la proposition Laval, mais à la condition expresse que des garanties soient prises pour éviter, pendant un certain temps, le retour de nouveaux conflits.

Chargent le Comité intersyndical de grève d'entrer en pourparlers avec les industriels qui, animés d'un même esprit de concorde, accepteraient de négocier avec les organisations ouvrières, sur les bases indiquées ci-dessus.

Invitent tous les ouvriers, indistinctement, à rester en grève jusqu'à ce que l'accord définitif soit conclu entre le Comité intersyndical de grève, et les industriels qui accepteraient de négocier dans ces conditions.

Décident que la grève se continuera, avec plus d'ardeur que jamais pour tous les autres établissements industriels où les patrons se maintiendront dans leur intransigeance.

Remercient les délégués du Comité intersyndical de grève pour toutes les démarches qu'ils ont déjà accomplies durant le conflit et leur renouvellent leur entière confiance pour la continuation des négociations.

Une note du Comité intersyndical de grève

On nous communique la note suivante :

Le Comité intersyndical de grève cégétiste s'est réuni à la Bourse du Travail dans la soirée du jeudi 2 juillet pour prendre connaissance des décisions adoptées dans les assemblées générales des grévistes confédérés qui s'étaient tenues dans la journée.

Il a établi une mise au point sur un projet d'accord à intervenir entre le Comité intersyndical de grève et les industriels. Ce projet sera soumis dans la journée de vendredi aux groupements de patrons qui désireront en discuter.

Afin de ne pas gêner un accord collectif entre organisations ouvrières et groupements patronaux, le Comité intersyndical de grève rappelle aux ouvriers qu'ils ne doivent conclure aucun accord direct avec leurs patrons. Le Comité de grève fera connaître par voie de presse ou d'affiches les noms des industriels qui auront accepté les conditions de l'accord.

D'ici là, la grève continue pour tous les ouvriers indistinctement.

Une déclaration d'un groupe d'industriels appartenant à la Commission intersyndicale

Un groupe d'industriels appartenant à la Commission intersyndicale patronale, nous a remis hier la déclaration suivante :

Les dernières entrevues officielles ont donné lieu, dans le public et dans la presse, à certaines appréciations que nous ne croyons pas tout-à-fait exactes et que nous pensons devoir rectifier.

Nous rendons hommage à tous ceux qui n'ont agi, que dans l'esprit de voir se terminer un regrettable conflit, mais de ce conflit, il importe de préciser exactement tous les points, et il en est que l'on a pas suffisamment exposés.

Pour tous ceux qui ont suivi, dès son origine, les phases de cette discussion, il apparaît clairement que le terme : solution de force, qui a été à plusieurs reprises, employé, est, en ce qui nous concerne du moins, absolument inexact. Nous regrettons même cette appréciation, alors que suivant le désir qui nous avait été exprimé, nous n'avons refusé aucune entrevue, ni avec les syndicats ouvriers, ni avec le Gouvernement. Vous les connaissez toutes. Alors que faire à l'avenir ?

Solution de force !... quel terme incompréhensible pour nous. Il indiquerait une petitesse d'esprit que nous n'avons pas et une façon d'envisager par leur petit côté des événements dont la gravité économique n'échappe à personne.

Solution de force, toute notre attitude le dément. Nous voyant dans la nécessité d'envisager une baisse de 10%, nous avons accepté de réduire au minimum nos demandes. Nous n'avons plus demandé qu'une seule chose : le paiement par nos ouvriers de leur part des Assurances Sociales, c'est-à-dire la suppression de la Prime de Présence qui y correspond. Peut-on être plus conciliant ? Il est impossible à un observateur impartial de ne pas le reconnaître. Il est impossible de ne pas trouver logique dans des circonstances aussi difficiles, que l'ouvrier accepte une loi, qui a été demandée, étudiée et votée par toutes les organisations ouvrières.

Il serait au contraire logique de rappeler à ce sujet à tous les ouvriers que ces 4% retenus sur leurs salaires pour les Assurances Sociales ne sont pas pour eux argent perdu, mais qu'ils les retrouveront plusieurs fois, au cours de leur carrière, en cas de maladie ou de retraite.

Il s'agit ici de l'application d'une loi et de pas autre chose.

Il nous semble aussi qu'un des éléments de cette mésentente insuffisamment mis en lumière, est la situation de nos industries. Ne croyez-vous pas au contraire que nous avons intérêt à en informer pleinement nos ouvriers ?

Nous luttons désespérément contre la crise et surtout contre la concurrence étrangère. Après sept semaines d'arrêt, certaines industries ont leurs magasins toujours remplis de stocks invendus. C'est une perspective de chômage, et peut-être même, fermeture à certaine usinière, une aide prolongée pour éviter la fermeture de leurs usines.

Alors, si l'on veut froidement examiner ce problème, qui pourrait nous faire le reproche de n'avoir pas été jusqu'à la limite des concessions possibles ?

Comme vous le dites souvent, l'heure est grave pour l'industrie textile du Nord. Mais nous avons assez d'énergie pour essayer de vaincre les difficultés. Il faut le reconnaître. Il faut nous aider.

Nous avons toujours été à l'avant-garde du progrès industriel et social. Nous aimons nos ouvriers dont nous apprécions le labeur.

Il n'est nullement question de prestige, d'amour-propre et de victoire. Arrivés au terme de nos possibilités, nous ne demandons qu'une chose, c'est que la reprise du travail s'effectue dans un esprit de confiance mutuelle. Nous ne demandons qu'à travailler pour rehausser le prestige, malheureusement atteint, de nos chères cités.

Un groupe d'industriels adhérents à la Commission intersyndicale

A ROUBAIX

Dans une salle du Foyer d'Education populaire, rue Jules-Guesde, le Syndicat textile affilié à la C.G.T. a tenu, jeudi après-midi, une réunion générale.

Commencée à 15 heures, cette réunion ne se termina qu'à 17 heures. Elle était présidée par M. Vandeputte, de la C. G. T., et MM. Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile, et Dhondt, secrétaire général de la Bourse du Travail, prirent tour à tour la parole pour rendre compte de leur mission à Paris. On discuta ensuite sur la position à prendre à l'issue de ces pourparlers et l'on vota l'ordre du jour que nous publions ci-dessus.

A l'issue de cette réunion, un cortège se forma. Vu l'heure tardive, l'itinéraire fut très raccourci et les manifestants, après avoir suivi la rue Jules-Guesde jusqu'à la rue Pierre-de-Roubaix, empruntèrent cette rue jusqu'au boulevard de Belfort. Puis le cortège se disloqua face à *La Paix*.

Le service d'ordre était dirigé par MM. Fischer et de la Chassagne de Sereys, commissaires de police.

A CROIX

Des portes goudronnées

Dans la journée de mercredi à jeudi, des individus ont enduit de goudron les portes des habitations de M. Dellart, 90, rue Dubled, et de Mlle Marie Farvaques, rue Perdue.

On suppose que ces actes de malveillance ont été commis contre des non-grévistes ; cependant, M. Delbart est actuellement en grève. La police enquête.

A TOURCOING

Une réunion à laquelle assistaient 1 500 personnes s'est tenue jeudi, à 9 h. 30, à la Bourse du Travail C.G.T., rue de Guisnes.

Après l'exposé de la situation par MM. Facquet, Decostère et Lefebvre, l'ordre du jour que nous publions ci-dessus a été voté.

A HALLUIN

A 10 heures, une réunion a eu lieu au siège des Syndicats de la C. G. T., rue de la Gare.

Environ 130 grévistes y assistaient

Le secrétaire de la Bourse du Travail M. Schreel, qui avait été délégué aux entrevues de Paris, a rendu compte de celles-ci. Puis il a exposé les propositions de M. Laval.

Invités à se prononcer à leur sujet, les deux tiers des assistants ont voté contre leur acceptation.

UN CONTREMAITRE VICTIME D'UNE AGRESSION A RONCQ

Un contremaître de la bonneterie de M. Cavrois-Motte, boulevard Gambetta, à Tourcoing, M. Georges Dhalluin, demeurant à Roncq, rue de Billemont, se rendant à son travail, vers 7 h. 30, passait en bicyclette carrière Delobel, où trouva soudain en présence de trois individus dont l'un lui porta deux violents coups de poing à la figure.

Un autre cycliste, M. Calmeyn, contremaître aux établissements Tiberghien, au «Pont-Rompu», à Tourcoing, arrivant au loin, les trois individus prirent la fuite vers Neuville-en-Ferrain.

M. Dhalluin, qui ne connaît pas ses agresseurs, porte une contusion à l'œil droit et a, de plus, la lèvre supérieure légèrement fendue.

On croit qu'il s'agit d'un acte de vengeance de la part de grévistes.

M. Dhalluin n'a pas porté plainte.

Aux Syndicats libres

Des assemblées générales pour Roncq et le canton de Lannoy

Aujourd'hui, se tiendront deux assemblées générales pour les syndiqués libres, l'une à *Roncq, au Café du Cygne, rue de la Latte*, à 15 *heures*.

L'autre, pour le canton de Lannoy, c'est-à-dire pour les syndiqués libres de Lys, Lannoy, Hem, Leers et Toufflers, se tiendra à 17 h. 45, au Café Devos, 1, rue de l'Eglise à Lys-lez-Lannoy.

Tous les syndiqués sont priés d'être présents, le livret syndical sera exigé à l'entrée.

Les conséquences de la grève

Les directeurs des Etablissements Jean et fils, de Millonfosse, nous communiquent le texte de la lettre suivante, qu'ils viennent d'adresser à M. Surmont, député du Nord :

Nous tenons à vous informer que, par suite de la grève du textile qui nous prive de commandes, nous allons être dans l'obligation de fermer nos usines. Cela augmentera le nombre des chômeurs de 200 unités puisque nos ouvriers sont des spécialistes.

Nous apprenons que la session parlementaire va être close cette semaine ; nous espérons qu'avant la clôture vous voudrez bien interpeller pour que cette situation cesse et qu'un arrangement mette fin au conflit.

Nous nous adressons à tous les élus de notre département sans distinction de partis, dans un intérêt général.

Pourquoi ne pas réduire la taxe sur le chiffre d'affaires ou la supprimer, puisque celle-ci rapporte de moins en moins.

La différence serait facilement récupérée par l'augmentation des transactions et permettrait, sans toucher aux salaires, de concurrencer l'étranger.

Nous espérons, Monsieur le député, que vous voudrez bien faire votre notre proposition et intervenir pour que le Gouvernement s'occupe sérieusement de cette question. Le marasme des affaires est général, c'est entendu, mais les industriels du Nord déjà gravement atteints, voient leurs difficultés augmenter par la grève actuelle.

Nous pensons que votre intervention serait efficace et permettrait aux ouvriers actuellement en grève ou en chômage d'éviter la misère.

Veuillez agréer, etc...

LES GESTES DE SOLIDARITÉ

Souscriptions reçues au Bureau de bienfaisance de Tourcoing en faveur des grévistes du Textile (17e liste) : Fédération des Amicales laïques (bénéfice de la fête des Ecoles du 24 juin), 4.445 fr. 80 ; Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue du Pont-de-Neuville, 100 fr. ; Ville de Mulhouse, 5.065 fr. ; Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing (4e versement), 650 fr. ; Groupement départemental des Mutilés et Invalides du Travail (1er versement), 216 fr. ; Communes de Bleux, 150 francs ; C. Léonard fils, à Wattignies, 195 fr. ; Personnel de l'Hôpital Civil, Tourcoing, 193 fr. 50 ; Delepaut Pierre, cadetier, 397, rue du Chêne-Houplin, 100 fr. ; Coopérative des Cheminots d'Hellemmes (remis par M. Vandoorne), 100 fr. ; Etablissements Odelin et Catry, St-Pierre-les-Elbeuf, 96 fr. 30 ; Tirou amis de Paris (remis par M. J.-B. Balset), 50 fr. ; M. Augustin Destombes, coutelier de l'Ecole des Beaux-Arts, 55 fr. ; Quêtes effectuées par le Bourse du Travail (C.G.T.), rue de Guise (jusqu'au 30 juin), 794 fr. 26. — Total de la 17e liste, 12.910 francs 72. — Total des listes précédentes, 62 922 fr. 08. Total général, 75.732 fr. 80.

Chez les Cheminots Confédérés. — Suite à la décision prise en assemblée générale du 22 mai, par laquelle une journée de salaire serait versée pour les grévistes du textile de la région, les Cheminots sont avisés que la nouvelle souscription est en cours depuis le 1er juillet.

Le Tour de France cycliste

L'Italien Battesini
qui vient de gagner l'étape, a le sourire du vainqueur

L'Autrichien Max Bulla
vainqueur de l'étape Caen-Dinan ancien possesseur du maillot jaune et premier de la catégorie touristes routiers

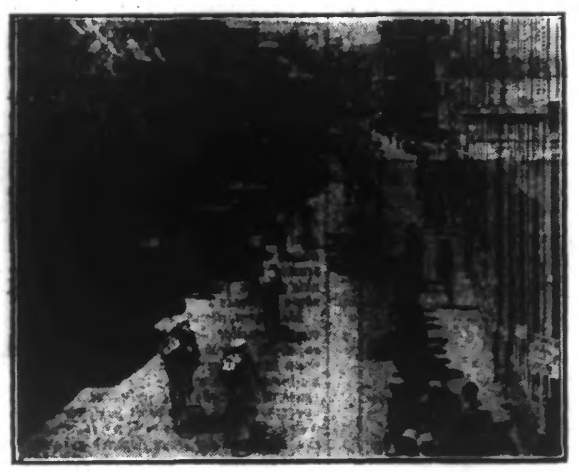

L'étape Paris-Caen : Le peloton un peu avant Caen

Au Conseil des ministres

Paris, 2 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Paul Doumer.

M. Pierre Laval, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de l'état des conversations avec les négociateurs américains. Le Conseil a ensuite examiné l'aide-mémoire du Gouvernement des Etats-Unis.

M. Léon Bérard, garde des Sceaux, et M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, ont soumis à la signature du président de la République une projet de loi créant un contingent spécial dans la Légion d'honneur, à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement de notre protectorat en Tunisie.

M. P.-E. Flandin, ministre des Finances, a fait signer par le président de la République un décret nommant M. Milan, sénateur, président du Comité financier de la Caisse d'amortissement, à la présidence du Conseil d'administration de cet établissement, en remplacement de M. Albert Lebrun, président du Sénat.

Sur la proposition de M. Maginot, ministre de la Guerre, la médaille militaire a été conférée au général de division Niessel, membre du Conseil supérieur de la Guerre ; la Grand'Croix de la Légion d'honneur a été conférée au général de division Vidalon, ancien commandant supérieur des troupes au Maroc.

QUI SERA CHAMPION DU MONDE DE BOXE ?

Ce soir, en Amérique, à Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, l'Allemand Mare Schmeling, champion du monde toutes catégories, défendra son titre contre l'Américain Young Stribling.

Ce combat suscite un gros intérêt et de nombreux paris sont ouverts ; mais Young Stribling est le favori de ses compatriotes.

Rappelons que Schmeling conquit son titre l'an dernier, le 12 juin 1930, en battant Jack Sharkey, par disqualification au huitième round.

La réunion, organisée aux Arènes de Cleveland, situées aux bords du lac Erié, commencera à 8 h. 30 (heure française : 1 h. 30 environ).

Le match Schemeling-Stribling commencera vraisemblablement vers 3 h. et se terminera, s'il va à la limite, vers 4 heures, heure à laquelle on peut escompter recevoir le résultat du combat.

La Chambre discute le projet des congés annuels payés pour les travailleurs

LE VOTE ÉLECTRIQUE

Paris, 2 juillet. — La Chambre a discuté, jeudi matin, la proposition de résolution de M. Gratien, tendant à l'installation dans la salle des séances d'un système électrique de votation plus rapide et plus précis que le système actuel. Ce mode de votation écartera les causes de retard et d'erreur et, par voie de conséquence, supprime le pointage.

On adopte un amendement Dormann, tendant à étendre le nouveau vote à tous les députés. On adopte aussi, par 229 voix contre 186, un amendement Besnard-Féron, chargeant une commission de la Chambre de surveiller l'installation électrique dès le 1er août. L'ensemble de la proposition Gratien est adopté par 355 voix contre 200.

LES CONGÉS ANNUELS PAYÉS

La Chambre adopte ensuite divers projets coloniaux, puis une proposition Lebret, modifiant l'ordre du jour.

La proposition Lebret est relative aux congés annuels payés. L'auteur et les cinquante signataires demandent que cette proposition vienne en discussion cet après-midi. Il en est ainsi ordonné et la séance est levée à 12 heures 15.

L'après-midi, M. Paté ouvre la séance à 15 h. 30.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à instituer des congés annuels payés pour les travailleurs.

M. Louis Gros, rapporteur, expose l'esprit bienfaisant de cette réforme qui tend à accorder un congé annuel de huit jours à tout salarié dont le contrat de travail qui le lie à l'entreprise, dure depuis plus d'un an, un congé annuel de quinze jours si le contrat dure depuis plus de deux ans. Dans ce dernier cas, le congé pourra être divisé, à la demande de l'intéressé, en deux fractions de huit jours.

M. Theumyre, député de la Seine-Inférieure, soutient un contre-projet. Celui-ci laisse le soin à des règlements d'administration publique d'établir les étapes de la réforme selon la profession du salarié et fixe à six jours le congé annuel payé.

M. Noyelle. — Mais vous vous prenez deux mois de congé ! (Exclamations).

M. Theumyre. — Vous voulez voter un projet que le Sénat rejettera.

M. Durafour, président de la Commission du travail, demande à la Chambre de tenir ce soir une troisième séance pour que la loi soit votée. Il en est ainsi décidé.

M. Grumbach, député du Haut-Rhin, pose une question au président du Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer la célébration du cinquantenaire de l'école laïque dans les trois départements recouvrés. Il reproche au Gouvernement de n'avoir rien organisé dans ces départements pour faire connaître les bienfaits de l'école laïque à propos de son cinquantenaire.

M. Pierre Laval déclare que l'introduction des lois laïques ne saurait être envisagée que le jour où les populations d'Alsace et de Lorraine auraient décidé, à la majorité, de solliciter du pays cette introduction. En faisant cette déclaration je ne fais que reproduire les engagements solennels maintes fois répétés depuis la fin des hostilités. En le faisant j'accomplis aussi un devoir national.

L'incident est clos.

Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi garantissant les intérêts d'emprunt de 160 millions à la Compagnie générale transatlantique.

Le Président met aux voix par scrutin la proposition de M. Daladier tendant à renvoyer à demain la discussion sur le projet de loi sur la Compagnie transatlantique. Le Président annonce que le scrutin donne lieu à pointage.

La Chambre décide la discussion immédiate du projet de loi retour du Sénat relatif à l'élection des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement. Le projet est adopté.

Le Président fait connaître les résultats du pointage sur la proposition tendant à renvoyer à demain matin le débat sur la Transatlantique. Cette proposition est adoptée par 303 voix contre 250.

Séance suspendue à 20 h. 45 jusqu'à 22 h. 45.

— Les aviateurs D'Estaillevr, Chanteraine, Girnud et Mistrot, sont arrivés à Djibouti, où les autorités leur ont ménagé une réception enthousiaste. Depuis Obbia, l'équipage a été fortement incommodé par la chaleur et les vents de sable.

Le programme naval au Sénat

Paris, 2 juillet. — Le Sénat a discuté jeudi matin le projet voté par la Chambre autorisant la mise en chantier des unités comprises dans la tranche 1931 du programme naval.

M. Martin Blanchon, rapporteur de la Commission de la Marine, commente le projet et dit qu'à la prochaine conférence navale il faudra éviter les erreurs d'interprétation qui ont donné lieu à des difficultés graves lors de l'accord franco-anglo-italien.

M. Dumont demande que cet accord, qui est encore en discussion, ne soit pas mis en cause aujourd'hui, afin de ne pas gêner nos négociateurs.

M. Farjon, rapporteur de la Commission des finances, ne voit pas d'objection à présenter en ce qui concerne le coût du projet. Il insiste également pour la construction d'une véritable flotte de ligne.

D'autre part, il faut éviter tout retard dans les constructions. Si l'on ne construit pas le navire de ligne prévu, pourquoi ne déposerait-on pas très prochainement un projet permettant de commencer la tranche de 1932.

M. Rio, président de la Commission de la Marine, appuie M. Farjon. Le pays ne comprendrait pas que nous ne puissions pas garantir la sécurité de nos communications en présence de nouvelles constructions allemandes.

M. Lémery déclare que, sans navire de ligne, il n'y a pas de marine de guerre. C'est la supériorité des navires de ligne qui a toujours donné la victoire.

Suite cet après-midi. Séance levée à 12 heures 25.

L'après-midi, M. Lebrun ouvre la séance à 15 h. 4.

Suite discussion sur le programme naval.

M. de Blois proteste contre la décision prise à la Chambre d'ajourner la mise en chantier d'un navire de ligne dont la nécessité est reconnue.

Après plusieurs interventions, dont celle de M. Dumont, qui observe qu'on ne saurait contester le droit de parer au « Deutschland », tous les articles du projet sont adoptés sans modification et l'ensemble est adopté par 260 voix contre 35.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lémery sur les raisons qui ont déterminé le Gouvernement à ajourner la mise en chantier entre le 1er avril 1931 et le 1er avril 1932 d'un navire de ligne de 23.000 tonnes.

Il demande le vote d'un ordre du jour tendant à ce qui le Gouvernement dépose, dès l'ouverture de la prochaine session, un projet ayant pour objet la mise en chantier immédiate d'un navire surpassant le « Deutschland ».

M. Charles Dumont. — L'opinion publique doit savoir que de toute façon, il faut que le navire soit mis en chantier cette année. L'ordre du jour de M. Lémery nous donne la force nécessaire.

M. de Jouvenel. — J'insiste sur l'ordre du jour pur et simple. Nous venons d'accorder au Gouvernement le vote qu'il demande. La discussion a été sereine et claire. Le Gouvernement a obtenu satisfaction, n'allons pas plus loin. (Applaudissements à gauche).

L'ordre du jour pur et simple est repoussé au scrutin public par 165 voix contre 131.

L'ordre du jour de M. Lémery est de plusieurs de ses collègues est adopté.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

M. Fourcade. — Je demande au Sénat d'ordonner la discussion immédiate du projet de loi concernant la date des élections cantonales.

La discussion immédiate est ordonnée. On sait que ce projet fixe, au mois d'octobre, et d'une façon définitive, la date des élections cantonales. Les deux premiers articles sont adoptés.

Les divers articles et l'ensemble du projet son adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Beaumont sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour prévenir les crises agricoles, notamment celles qui sévissent sur l'élevage national, que préparent les importations massives de matières alimentaires.

Après avoir voté l'ordre du jour de M. Barbaud-Lacroje et de plusieurs de ses collègues, sur les mesures à prendre, la séance a été levée à 19 h. 45.

LE DIMANCHE de ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU DIMANCHE 5 JUILLET 1931

PAGE I. — *Le monument Weerts au Parc Barbieux, à Roubaix.* — *Le livre égaré* (Alphonse Crozière).

PAGE II. — *Le mouron rouge*, roman (Baronne Orczy).

PAGE III. — *Les Jardins ouvriers du Nord de la France.* — *Le trou dans le mur* (Alphonse Crozière). — *Les petits chanteurs de Sainte-Elisabeth, à Roubaix.*

PAGE IV. — *Parrain et marraine* (Adrienne Cambray). — *Les fêtes des écoles laïques à Tourcoing et Wattrelos.* — *Les pasquilles du « Broutteux »* (Jules Watteeuw).

PAGE V. — *La Page de la Famille.* *PAGE VI.* — *Mon cousin Guy*, roman (Henri Ardel).

PAGE VII. — *Les sports.*

PAGE VIII. — *Une ovation inattendue.* — *La plus belle amazone.* — *Le « Comte-Zeppelin » fait des essais d'ameérissage.*

PAGE IX. — *Miss Univers 1931.* — *1868 : Naissance de l'insurrection cubaine.*

LE NUMERO : DIX PAGES
VINGT CENTIMES

La suppression de la taxe sur les bicyclettes

Paris, 2 juillet. — Le Gouvernement a récemment présenté à la Chambre un projet de loi tendant à supprimer la taxe sur les bicyclettes et à la remplacer par une taxe sur les enveloppes, chambres à air et bandages pneumatiques.

Ce projet a été pris en considération par la Commission des Finances.

UN CYCLISTE A LA POITRINE DÉFONCÉE PAR UNE AUTO, A LILLE

M. Pierre Delcourt, 17 ans, 18, rue Turgot, suivait à bicyclette jeudi, vers 17 h. 50, une auto avenue Mathias-Delobel. Cette voiture d'étant arrêtée brusquement, le cycliste heurta l'arrière et tomba sur la chaussée, au moment où arrivait en sens inverse une autre auto pilotée par M. Raimbaun, ingénieur à Lille. Une roue de la voiture passa sur la poitrine de M. Delcourt, le blessant mortellement. Transporté d'urgence à l'hôpital de la Charité, il est mort en arrivant.

Les aviateurs Post et Gatty ont fait le tour du monde en moins de neuf jours

Roosevelt-Field, 2 juillet. — Un million de personnes ont fait une ovation, à leur atterrissage, à l'Américain Viley Post et à son compagnon, l'Australien Carol Gatty.

Gatty pilotait et a fait un atterrissage parfait après avoir survolé le terrain, pour s'assurer qu'il était assez dégagé pour s'y poser.

C'est en 8 jours, 16 h. 15" que leur avion blanc, le *Munnie mae Monoplan*, a terminé sa vaste randonnée de 15.500 milles autour du globe.

Dès que leur avion a cessé de rouler, les aviateurs sont montés dans une automobile pour se diriger vers les bureaux de l'Administration, mais la foule les a portés en triomphe.

Enfin, le service d'ordre a pu dégager les deux héros du tour du monde, qui sont allés prendre un repos bien mérité.

Parmi les personnalités présentes à Roosevelt-Field, on remarquait le colonel Lindberg et l'aviateur Chamberlain.

Le président Hoover a annoncé qu'il allait inviter le plus tôt possible à la Maison Blanche les aviateurs Post et Gatty.

C'est à qui se disputera l'honneur de recevoir ces héros du jour dont l'exploit magnifique fera époque dans les annales de l'aviation, à côté de ceux de Blériot, Lindberg, Costes et Bellonte, et autres pionniers de l'air.

On rappelle que, dans leur randonnée, les aviateurs ont battu le record de la traversée de l'Atlantique, volant de Terre-Neuve à Chester, en 14 h. 45.

Le monstre de Dusseldorf a été décapité à Cologne

Cologne, 2 juillet. — Kuerten, le monstre de Düsseldorf, qui commit neuf crimes et sept tentatives d'assassinats, a été décapité ce matin à Cologne.

C'est la première exécution qui ait lieu en Prusse depuis 1928, année où commença une campagne en faveur de la suppression de la peine capitale.

C'est ce matin, à 6 h., que Kuerten a été exécuté.

Il avait été transporté en automobile mercredi dernier après-midi, à 3 heures, de la prison de Düsseldorf à Cologne où l'exécution devait avoir lieu en public, ainsi que l'exige la loi.

Il a fallu choisir Cologne où la seule guillotine existante se trouve en permanence.

Au moment du transport à Cologne, Kuerten ne connaissait pas encore son sort. Ce n'est que vers 17 heures que le procureur général lui a donné lecture du rejet de sa grâce et de l'heure de l'exécution.

Kuerten a appris la nouvelle sans émotion apparente.

Il a demandé que l'on fasse appeler un Père franciscain.

Ce dernier a passé la nuit auprès du condamné ainsi qu'un autre prêtre catholique et un pasteur protestant.

Kuerten a passé toute la nuit à écrire des lettres aux parents de ses victimes, leur exprimant le remords de ses crimes et les priant de lui pardonner.

Vers l'aube, il s'est confessé et a communié.

A 6 heures, Kuerten, les mains liées derrière le dos, entre dans la cour de la caserne où la guillotine a été dressée. Celle-ci date de la Révolution française.

Le procureur a demandé une dernière fois au condamné s'il avait une dernière volonté à exprimer.

Kuerten a répondu « Non », à voix basse. Et, résigné, calme, s'est livré sans résistance aux aides du bourreau Godecke, de Magdebourg.

L'exécution a eu lieu sans incident, en présence du procureur général, d'un représentant du Gouvernement prussien, de membres de la Chambre pénale de Düsseldorff et de douze citoyens de la ville de Cologne.

Devant la cour de la prison, quelques curieux étaient rassemblés mais l'aspect coutumier de la rue à cette heure n'avait pas changé.

Un seul agent de police était présent pour assurer l'ordre.

Devant la Cour d'assises du Nord

Les suites d'une scène de coups à Floyon

Marcel Bouvart, 27 ans, ouvrier, à la Flamanderie (Aisne) est un violent. Se trouvant le 12 octobre dernier, à Floyon, il accosta une couturière, âgée de 22 ans, qui se rendait à la ducasse d'Etrouengt et comme celle-ci refusait de le suivre, il se livra sur elle à des violences graves.

Condamné à 18 mois d'emprisonnement par le Tribunal correctionnel de l'Aisne, Bouvart eut la malencontreuse idée de faire appel. La Cour se déclarant incompétente, renvoya l'affaire devant les Assises. C'est ainsi que Bouvart comparaissait hier devant le jury du Nord, regrettant les faits qu'il reconnaît d'ailleurs et qu'il met sur le compte de l'ivresse.

Me Bufquin plaidant pour la partie civile, demande l'allocation de dommages-intérêts. Me Fontanges, avocat général, occupe le siège du ministère public et Me Phalempin défend l'accusé, dont il demande l'acquittement en raison de sa situation de père de famille nombreuse, Bouvart ayant cinq enfants.

Le jury répond affirmativement à la question posée, mais accorde les circonstances atténuantes. Bouvart est condamné à cinq ans d'emprisonnement et 2.000 fr. d'amende envers sa victime.

DES POURSUITES CONTRE LE GÉRANT D'UN JOURNAL COMMUNISTE DU NORD

M. Davenet, juge d'instruction à Lille, a inculpé Abel Coulombel, pensionnaire de l'asile des incurables, à Saint-André et gérant d'un journal communiste du Nord.

M. Coulombel sera poursuivi pour propagande anarchiste à la suite de plusieurs articles parus le 16 juin dans le journal dont il était gérant.

Précisons que ces articles invitaient les ouvriers de Roubaix à la révolte.

UN ATTELAGE TAMPONNE SUR LA LIGNE D'ARRAS A St-POL

Mercredi vers 18 h. 25, un train a tamponné au passage à niveau situé sur le territoire de Bray, un chariot sur lequel étaient montés les époux Augustin Vallet, cultivateurs à Bray. Il n'y a pas eu d'accident de personne, le cheval seul fut décapité.

Dernière Heure

A LA CHAMBRE

La séance de nuit

La séance est reprise à 22 h. 45, sous la présidence de M. Henry Paté.

La Chambre adopte sans débat quelques projets et reprend la discussion du projet sur les congés payés.

Une demande de renvoi du projet à la Commission déposée par M. Thoumyre est repoussée par 394 voix contre 208.

La Chambre adopte un amendement de M. Thoumyre tendant à porter de 6 à 7 jours la durée minima du congé payé, ainsi que des amendements de MM. Brom et Lebret, relatifs aux travailleurs aveugles et aux mutilés.

M. André Marie soutient un amendement tendant à accorder deux jours de plus aux salariés ayant la médaille de la Famille française. L'amendement de M. Marie est adopté.

M. Thoumyre soutient un amendement tendant à ce que les chefs d'établissements établissent eux-mêmes le tableau des congés. L'amendement de M. Thoumyre est adopté à mains levées.

M. Deloeur soutient un amendement tendant à accorder à tous les salariés dont le contrat dure depuis plus de trois ans un congé ininterrompu de plus de deux semaines à moins que l'intéressé ne veuille le diviser en deux. L'amendement de M. Delcourt est adopté.

La séance continue.

L'ENCAISSE-OR DES ÉTATS-UNIS

New-York, 2 juillet. — L'encaisse or des Etats-Unis s'élève à plus de 111 milliards 600 millions de francs, ce qui représente près des 3/5 des réserves mondiales de ce métal et plus que l'encaisse totale réunie de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne.

LA SITUATION MONÉTAIRE EN ALLEMAGNE

Berlin, 2 juillet. — Selon le bilan de la Reichsbank, 318 millions ont déjà été absorbés sur le crédit de 400 millions de marks ouvert par les banques d'émission, le 25 juin.

UNE PANIQUE AU COURS D'UNE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE EN LITHUANIE

Varsovie, 2 juillet. — On mande de Kovno : « Un grave accident a eu lieu au cours d'une cérémonie religieuse à Sauvie. Pendant qu'une foule de fidèles se pressaient dans l'église, un malveillant inconnu cria soudain : « On vient de jeter une bombe ». Une panique en résulta, la foule se précipita vers les portes.

» D'après des nouvelles parvenues à Varsovie, 50 personnes auraient été étouffées et il y aurait quelques centaines de blessés. »

Dernières nouvelles sportives

CYCLISME

Paillard et Grassin gagnent le match France-Allemagne derrière grosses motocyclettes

Paris, 2 juillet. — La réunion cycliste nocturne qui comportait le match France-Allemagne derrière motocyclettes, opposait Paillard et Grassin à Mœller et Krewer. Les deux premières épreuves ont été remportées par les Français.

La course de tandems a été gagnée par Coudere et Chennevières et la course individuelle disputée sur 10 kilomètres par Kœrgoff.

ATHLETISME

Deux records battus

Paris, 2 juillet. — Au cours de la réunion d'athlétisme organisée ce soir au Stade Jean-Bouin par le C.A.S.G., deux records ont été battus : l'un de France, l'autre du monde. Le record du 2.000 mètres plat auquel participait Ladoumègue a été très nettement battu de près de 2" par Ladoumègue, déjà recordman du monde sur 1.500 mètres. Ladoumègue a accompli la distance en 5'21" 4/5. L'ancien record appartenait à Purio (Finlande), par 5'23" 2/5. Le record de France battu est celui des 600 mètres par Séra Martin, qui a réussi le temps de "5" contre 1'5" 4/5 à Delvart.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 2 juillet.

Ventes, 5,000 ; importations, 218 ; Américain, hausse 18 ; Brésilien, hausse 18 ; Egyptien, hausse 10.

New-York			Nouv. cours		New-Orléans	
Terme	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Déc....	10.15	—.—	—.—	—.—	9.93	9.81
Janv....	—.—	—.—	—.—	—.—		
Juillet..	10.00	9.88	—.—	—.—	9.96	9.84
Août....	10.12	9.95	—.—	—.—		
Sept....	10.24	10.07	—.—	—.—		
Octobre	10.36	10.19	—.—	—.—	10.35	10.21
Nov.....	10.48	10.30	—.—	—.—		
Déc....	10.61	10.42	—.—	—.—	10.58	10.44
Janvier	10.71	10.54	—.—	—.—	10.69	10.54
Février	10.80	10.62	—.—	—.—		
Mars...	10.90	10.71	—.—	—.—	10.74	
Avril...	11.00	10.80	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai....	11.10	10.90	—.—	—.—	11.07	10.98

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles ; aux ports du Golfe, 3.000 ; aux ports du Pacifique, 1.000 ; dans les villes de l'intérieur,